

Conseil d'Administration du 27 octobre 2016

Un point focal : le budget 2017

Un traditionnel exercice de transfert d'autorisations de programme indispensable en cette fin d'année, pour pouvoir passer les dossiers à la prochaine commission des aides, encore deux nouveaux appels à projets, une demande de remise gracieuse en faveur de deux filiales de Veolia et deux points d'information (RSDE, contrôle de service fait) ; le plat principal était bien l'examen du projet de budget initial 2017.

Budget 2017

Une proposition de budget sans surprise, qui décline les décisions de révision du X° programme adoptées le 30 septembre dernier, pour revenir à un fond de roulement de 1,2 mois à fin 2018.

Devant l'absence de réactions, nous avons été amenés à intervenir en premier pour saluer la qualité de la présentation du budget préparé par les services et l'effort de pédagogie, mais aussi pour dénoncer :

- Dans un contexte de prise en charge de nouvelles missions sur la biodiversité, un effort supplémentaire aux années précédentes (-8,8 ETP) est demandé à RMC en matière de réduction d'effectif.

Le plafond d'emplois à fin 2017 sera donc de 340,7 ETP. On revient au niveau de l'année 2000, plus de 15 ans en arrière, à la fin du VII° programme d'intervention. Combien de missions en plus ? Quel volume d'affaires en plus ? Combien de niveaux de complexité supplémentaires ?

- La persistance du prélèvement budgétaire de l'Etat (42 millions d'euros pour RMC).
- La persistance de la baisse des dépenses de fonctionnement (-15% cumulés depuis 2014) et donc des moyens mis à disposition des personnels pour l'exercice de leurs missions : baisse des lignes déplacements des personnels, fournitures administratives et pour la première année, formation (cette dernière ayant une incidence moindre car liée à une économie faite sur un nouveau marché).

A noter la perspective d'un nouveau schéma immobilier en 2017 qui devra tenir compte de l'organisation de l'AFB, de la réduction des effectifs, du télétravail, des attentes de l'Etat, ...

Nous avons demandé que chaque tableau annexé à la délibération soumise au vote soit voté distinctement (autorizations d'emplois, autorizations budgétaires, équilibre financier, situation patrimoniale). Refus du Président, sur interprétation faite du droit par le directeur général et le contrôleur budgétaire.

Au vu de ces éléments et pour rester cohérent avec nos positionnements précédents, nous avons voté contre ce budget.

Les représentants de collectivités ont rappelé le vœu porté par la conférence des présidents de comité de bassin lors dernier comité national de l'eau, dans lequel ils s'inscrivent (arrêt du prélèvement de l'Etat, arrêt de l'érosion des effectifs). Mais ils ne veulent pas mettre en péril l'agence (!)

Les usagers économiques et non économiques ont rappelé leur opposition au prélèvement.

Résultat des votes :

- Pour : 25 (Etat et collectivités)
- Abstention : 10 (usagers économiques et non économiques)
- Contre : 1 (Représentant des personnels)

Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)

Conformément à l'article 1^{er} du décret 2016-1184 du 31 août 2016, l'avis du conseil d'administration de l'agence était requis pour la mise en application de l'IKV au sein de l'agence.

- Nous avons salué l'effort d'anticipation de la mesure au 1^{er} septembre 2016.
- Nous avons rappelé qu'il s'agissait des trajets domicile – travail, lesquels rentraient dans les politiques de sécurité de l'employeur. En conséquence, nous avons demandé au conseil d'administration de prendre en considération la notion de trajet sécurisé le plus court et non la seule notion de trajet le plus court, et de modifier la délibération en conséquence.

Le directeur général a indiqué que les calculateurs de trajets utilisés le seront sur les parcours « vélo », intégrant de fait cette attente.

Vote unanime du conseil d'administration.

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Vos représentants



Sylvain IRRMANN et Patrick SAINT-LEGER